



Vente de quad quels sont mes recours?

Par **sabine6512**, le **08/02/2009** à **12:28**

J'ai vendu mon quad il y a 1 mois, 2 semaines après l'acheteur me contacte en me disant qu'il a une courroie qui a cassé. Maintenant il m'appelle en me disant qu'il a démonté le quad entièrement, que le joint de culasse a été essuyé et qu'il a plus de kilomètre. Or je certifie que je n'ai rien touché (ni essuyé le joint, ni touché au compteur). Je l'ai acheté moi-même à un concessionnaire et je n'ai fait que trois sorties étant donné que j'ai des problèmes de santé (c'est pour cela que je le vends). Maintenant il veut porter plainte pour vis caché. Quels sont mes droits et que dois-je faire. J'ai barré la carte grise avec la mention vendu dans l'état.